Transports scolaires

Rentrée 2023/2024

Inscriptions :

Pour pouvoir bénéficier du service des transports scolaires en direction des écoles de Campénéac, la fiche d'inscription doit être retournée **en mairie de Campénéac pour le 10 Juin 2023**.

Le jour de la rentrée, l'élève doit être en possession d'une carte de transport « valide ».

Retrait des Cartes :

La vente des cartes aura lieu :

Vendredi 25 Août 2023

De 8 h 30 à 12 h 30

Si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer à la date de la permanence, merci d'envoyer votre règlement en mairie, à l'ordre du Trésor Public, accompagné d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse. **Ne pas oublier de préciser le nom de l'enfant au dos du chèque**.

INFORMATIONS RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

Participation familiale annuelle et forfaitaire **Toute année commencée est due**	**Tarif annuel** (élèves scolarisés dans leur secteur scolaire) : **120 € pour le 1er et le 2d enfant** **50 € pour le 3ème enfant** **Gratuité pour le 4ème enfant**
Le règlement régional des transports scolaires est consultable sur www.breizhgo.bzh	

Pour tout renseignement, contacter la mairie

Mairie de Campénéac - 10 place de la Mairie - 56800 Campénéac - 02 97 93 40 39 - mairie@campeneac.fr